



CORONAVIRUS (COVID-19)

CÔTE D'IVOIRE



La Bonne Info

N° 017

Date : 23 mars 2020

Heure : 20h45min

L'ÉTAT D'URGENCE DÉCLARÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL

Ce lundi 23 mars, le Président de la République a déclaré l'état d'urgence sur toute l'étendue du territoire national, avec des mesures additionnelles pour renforcer le dispositif de prévention mis en place par le Conseil National de Sécurité.

- 1 **La fermeture de tous les maquis et restaurants à compter de ce lundi 23 mars 2020 à minuit, après celle des bars, des boîtes de nuit, des cinémas et des lieux de spectacle ;**
- 2 **L'instauration d'un couvre-feu de 21 h à 5 h du matin, à compter du mardi 24 mars ;**
- 3 **La régulation des transports interurbains, intercommunaux, intra-communaux et l'interdiction des déplacements non autorisés entre Abidjan et l'intérieur du pays ;**
- 4 **Le confinement progressif des populations par aire géographique, en fonction de l'évolution de la pandémie ;**
- 5 **La création de couloirs humanitaires pour venir en aide aux personnes ou aux communautés ayant un besoin urgent d'assistance ;**
- 6 **Le renforcement des capacités des industries pharmaceutiques, des laboratoires et des structures de diagnostic et de prise en charge sur l'ensemble du territoire national ;**
- 7 **La détection précoce, la prise en charge rapide et l'isolement en toute confidentialité des malades ;**
- 8 **La mise en place d'un centre d'appels dédié au Covid-19 et d'un système d'alerte et de suivi utilisant, notamment, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.**

*Les Forces de sécurité sont chargées de faire appliquer strictement ces mesures.
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice est instruit en vue de donner des suites judiciaires au non-respect de ces mesures et à la diffusion de fausses informations.*

POUR TOUTE INFORMATION APPELER LE

143 ou 101

OU ENVOYER PAR SMS **CORONAVIRUS AU 1366**

Source : Message à la Nation du Président de la République - 23 mars 2020

